



P.P. B-ECONOMY CH-3003 Berne POST CH AG
SECO; ABAS

A-Post

Berne, mars 2021

Remplacement du système Tacho pour les permis concernant la durée du travail

Madame, Monsieur,

Vous avez jusqu'à présent géré vos permis concernant la durée du travail en ligne sur Tacho. À partir du 26 avril 2021, ces processus **ne seront plus disponibles sur Tacho** mais **exclusivement** sur www.easygov.swiss, le portail de transactions pour l'économie, ce qui présentera les avantages suivants :

- Meilleure limpidité de l'administration de toutes les affaires concernant la durée du travail
- Optimisation du processus de saisie des demandes
- Saisie intégrale des demandes sur EasyGov

Si vous êtes déjà enregistré sur EasyGov, votre entreprise disposera automatiquement de l'accès aux permis concernant la durée du travail à partir du 26 avril 2021. Prenez contact avec l'administrateur EasyGov de votre entreprise pour obtenir l'accès à ces permis sur EasyGov. Un processus de saisie optimisé, entièrement numérique, est à votre disposition pour les nouvelles demandes de permis et une boîte de réception numérique vous permet de recevoir les permis.

Si vous ne disposez pas encore d'un compte utilisateur sur EasyGov, vous pouvez simplement vous enregistrer ici (www.easygov.swiss).

N'hésitez pas à vous enregistrer immédiatement pour pouvoir utiliser le système dès le début. La création de votre compte utilisateur personnel ne prend que quelques minutes. L'établissement du lien entre votre compte utilisateur et votre entreprise peut prendre jusqu'à deux semaines en raison de la vérification de votre demande.

À partir du 26 avril 2021, vous trouverez sur EasyGov les permis en cours et ceux qui ont expiré dans le nouveau cockpit à la rubrique permis de travail. Vous pouvez simplement saisir à l'avance de nouvelles demandes sur EasyGov et les finaliser et les transmettre ultérieurement. Il est toujours possible de prolonger les permis existants ou de les utiliser comme modèles pour de nouvelles demandes. Grâce à EasyGov, vous pouvez maintenant prolonger, modifier, copier et pour finir soumettre de nouveau un permis de manière efficace et traçable.



Notre équipe répond à vos questions concernant les demandes à l'adresse abas@seco.admin.ch ou par téléphone au +41 58 462 29 48, du lundi au vendredi, de 9 h à 11 :30 h et de 14 h à 16 h.

La ligne d'assistance d'EasyGov est à votre disposition pour vos questions sur l'enregistrement, au +41 58 467 11 22, du lundi au vendredi, de 8 h à 22 h.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Secrétariat d'État à l'économie SECO

Pour établir le lien entre vous et votre entreprise sur EasyGov, il faut procéder ainsi :

1^{re} étape : nommer un administrateur EasyGov

EasyGov propose, outre des permis concernant la durée du travail, un grand nombre d'autres prestations des autorités comme des modifications dans le registre du commerce, des réquisitions de poursuite et des prestations dans le domaine des assurances sociales.

Identifiez, dans votre entreprise, un administrateur EasyGov, qui recevra l'accès à toutes les fonctions sur EasyGov. Dans les petites entreprises, il s'agit généralement du chef d'entreprise, dans les grandes, c'est le plus souvent un administrateur système.

2^e étape : enregistrer un administrateur

Enregistrez un administrateur EasyGov ayant accès à toutes les fonctions sur www.easygov.swiss. Ce dernier peut inviter des collaborateurs de votre entreprise sur EasyGov et leur donner les droits pour la saisie de permis concernant la durée du travail. Vous disposez des options suivantes pour l'enregistrement d'un utilisateur :



Login avec adresse électronique et mot de passe ainsi qu'authentification à deux facteurs



Login avec votre SuisseID personnelle

3^e étape : connecter l'entreprise

L'administrateur EasyGov de votre entreprise se relie à elle sur EasyGov.

EasyGov envoie pour cela une demande de procuration à votre entreprise par courrier postal. Une personne disposant du droit de signature dans votre entreprise doit la signer et la retourner à EasyGov.

4^e étape : à partir du 26 avril 2021– donner des droits à d'autres collaborateurs pour les permis concernant la durée du travail

L'administrateur EasyGov de votre entreprise donne des droits à d'autres collaborateurs pour qu'ils puissent utiliser certaines fonctions sur EasyGov. Il sera possible d'attribuer des droits d'administration des permis concernant la durée du travail à partir du 26 avril 2021.

Utilisateurs autorisés

Max Muster
max.muster@ch.ch

Accès complet (Toutes les procédures, du 14.08.2020)

